

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 novembre 2022

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 18 novembre 2022 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 12.11.2022.

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, CAMPOURCY, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusé : M. ROUCH, Mme BOON

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme DAVID lit le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2022 ; le registre est signé.

Le panneau d'entrée d'agglomération de DURAVEL situé au niveau du cimetière a disparu !

I - PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire présente le projet de travaux à l'église pour l'année 2023, à savoir :

- restauration des vitraux et pose de raquettes de protection en cuivre ;
- réfection des planchers été de l'escalier du clocher ;
- réfection partielle de la toiture de l'église et du clocher ; protection de l'installation campanaire ; pose d'abat-son en épicea.

Le coût global s'élève à 58 601.42 € HT soit 70 321.70 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir de cadre financier suivant :

DRAC 25 %	14 650.36 €
REGION 20 %	11 720.28 €
DEPARTEMENT 15 %	8 790.21 €
ARIE (20% facture vitraux)	2 763.00 €
AUTOFINANCEMENT	<u>20 677.57 €</u>
TOTAL	58 601.42 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve : - Pour : 11, Abstention : 1
ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

II - COMMERCE MULTI-SERVICES-CONTRAT BAIL COMMERCIAL

Monsieur le Maire fait part de la procédure de recherche d'un locataire pour le commerce multi-services et indique avoir reçu la candidature de Madame et Monsieur DAUTRY ; candidature pour laquelle il émet un avis favorable.

Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de maintenir un commerce de proximité à Duravel :

- décide de louer le multiple rural à Madame et Monsieur DAUTRY et ce, par voie de bail commercial tel que présenté à compter du 1^o décembre 2022 ;
- fixe le loyer annuel du bail commercial du multiple rural à 7 521, 12 €,
- dit que le loyer sera révisé automatiquement chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE,
- décide de fixer le dépôt de garantie à un mois de loyer,
- demande de caution de 3 000 € pour le matériel mis à disposition,
- dit que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera à la charge du preneur,
- dit qu'un état des lieux sera établi et signé par les deux parties,
- dit que les frais de notaire sont à la charge des preneurs,
- autorise le Maire à signer, devant notaire, le bail commercial tel que présenté,
- charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

III - ACTUALISATION DU RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

La voirie communale est à ce jour de : 42 166 m.

IV - QUESTIONS DIVERSES

1. CHOCOLATS : Nous sommes à la recherche de personnes volontaires pour aider à envelopper les boîtes de chocolats qui seront prochainement offertes à nos seniors pour les fêtes de fin d'année.

2. VOEUX : Le 8 janvier 2023 se dérouleront les vœux du Maire à la population avec partage de la galette.

3. STAGIAIRE : Un jeune du LEAP le Cluzeau est en stage post bac du 10 octobre au 25 novembre en binôme avec un de nos employés communaux. Ce jeune étudiant s'investit pleinement dans sa mission et tout particulièrement dans le nettoyage des fossés. En remerciement à son implication, un bon d'achat de 150 € lui sera remis.

4. AGENCE FRANCE LOCALE : le prêt relais de 200 000 € est définitivement remboursé.

5. PRIX EDF : les tarifs d'abonnement sont en très forte hausse pour l'année 2023.

6. ECOLE : nous sommes à la recherche d'une personne pouvant assurer la garderie et le ménage à l'école de 16h30 à 18h30 pour une durée de 4 jours par semaine à compter du mois de janvier. Ce poste est occupé à ce jour par Madame Nicole BLANCO qui part à la retraite le 31 décembre 2022.

7. RECENSEMENT : il sera effectué du 15 janvier au 15 février 2023 sous l'égide de Monsieur Eric DARQUES-ROSE et de Madame HALL. Deux jours de formation sont prévus à cet effet. Dans ce cadre, nous recherchons des agents recenseurs (rémunérés) majeurs et possédant une bonne connaissance de la commune.

8. DEGAT DES EAUX : Monsieur Yannick LE MORVAN signale un dégât des eaux sur son mur déjà ancien et signalé depuis plusieurs années mais hélas pas résolu faute de solution adaptée.

9. CONTAINERS POUBELLE : les conteneurs poubelles situés devant la maison de Mme et M. LERENARD (ancienne maison CARTRON) sur domaine privé faisaient l'objet d'un arrangement amiable avec l'ancien propriétaire. Les nouveaux propriétaires désirent mettre fin à cette entente. En conséquence, le dépôt va être supprimé et les riverains concernés devront se déplacer aux abords de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.